

DECISIONS DU JURY

Compétition :Saint-Laurent 400		Date : 8 août 2026		Club : Plaisanciers du Saint-Laurent	
CAS N°	INITIATEUR	AUTRE PARTIE	RESUME DES FAITS ETABLIS	DECISIONS	
1	Comité de course	Gravlax	Gravlax a pénétré la zone interdite contrairement à l'article 10 des instructions de course. Le comité de course a demandé le retrait de la réclamation	Le jury autorise le retrait de la demande de réclamation	
2	Comité de course	Diapason	Diapason a pénétré la zone interdite contrairement à l'article 10 des instructions de course. Le comité de course a demandé le retrait de la réclamation	Le jury autorise le retrait de la demande de réclamation.	
3	Comité de course	Las Brisas	Las Brisas a pénétré la zone interdite contrairement à l'article 10 des instructions de course. Le comité de course a demandé le retrait de la réclamation	Le jury autorise le retrait de la demande de réclamation	
4					
5					
6					

Publié à _____ H _____ mn, le _____

Nom et signature **Alain Vranderrick**

